

AR Prefecture

017-211700109-20231109-DEC_23_2023-DE
Reçu le 09/11/2023

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
COMMUNE D'ANGOULINS

N° DEC 23/2023

DECISION RELATIVE AU CONTRAT DE BALAYAGE MECANIQUE
DE LA VOIRIE COMMUNALE – ANNEE 2024

Le Maire de la Commune d'ANGOULINS-SUR-MER,

VU l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le MAIRE, par délégation, de prendre les décisions prévues aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer l'entretien régulier des voies communales, notamment le balayage des caniveaux par un prestataire de service, selon des circuits et fréquences déterminés pour l'année 2024,

Considérant la consultation engagée en octobre 2023 et l'analyse faite par les responsables des services techniques et administratif,

VU l'offre de la SARL ASSAINISSEMENT BODIN pour assurer cette prestation tout au long de l'année 2021,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Est acceptée l'offre de prix de la SARL ASSAINISSEMENT BODIN – 12, rue Michel Dugast - 85200 FONTENAY LE COMTE en vue d'assurer la prestation de service de balayage des voies communales, selon une programmation définie en concertation avec la Collectivité, pour un coût de 15 646,80 € HT soit **18 776, 16 € TTC** auquel il convient d'ajouter le coût d'acheminement et de traitement des déchets pour 70€ HT la tonne.

Il pourra également être fait appel à des prestations complémentaires ponctuelles.

Les décompositions du prix global et forfaitaire (DPGF) sont en annexe de la présente décision.

AR Prefecture

017-211700109-20231109-DEC_23_2023-DE
Reçu le 09/11/2023

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants seront inscrits sur le Budget 2024, Chapitre 011

ARTICLE 3 : La présente décision, qui sera inscrite sur le registre des délibérations du conseil municipal et publiée, est transmise à :

- Monsieur le PREFET de la CHARENTE-MARITIME

Fait en Mairie, le 9 novembre 2023

LE MAIRE,
JEAN PIERRE NIVET

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le ...09.11.2023
Publication du ...10.11.2023
Notification du ...10.11.2023

Mairie d'Angoulême




Pour Le Maire et par délégation,

Laurent GEORGE

Directeur Général des Services



AR Prefecture

017-211700109-20231109-DEC_23_2023-DE
Reçu le 09/11/2023

**CONTRAT DE BALAYAGE MECANIQUE DE LA VOIRIE COMMUNALE
COMMUNE D ANGOULINS- 17690
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024**

**DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE
(D.P.G.F.)**

Prestations périodiques

Les prix rémunèrent forfaitairement le balayage de la voirie à l'aide d'une balayeuse mécanique conformément au cahier des charges.

Il comprend le matériel, le chauffeur, la signalisation nécessaire, le carburant, le traitement des déchets et toutes sujétions comprises.

N° de prix	Désignation	Unité	Prix forfaitaire au passage	Quantité de passage annuel	Montant annuel €HT
1	C1 - Itinéraire vert (6,20 kms)	Forfait	204.60 €	22	4 501.20 € * Hors déchets – 70 € la tonne
2	C2 -Itinéraire bleu (14,646 kms)	Forfait	483.30 €	12	5 799.60 € * Hors déchets – 70 € la tonne
3	Itinéraire rose (27 kms)	Forfait	891.00 €	6	5 346.00 € * Hors déchets – 70 € la tonne

Montant global et forfaitaire pour les prestations de base, périodiques	Total €HT	15 646.80 €*
	TVA	3 129.36 €
	Total €TTC	18 776.16 €

*Tarifs HT hors déchets (70 € la tonne)

L'entrepreneur, le 26/10/2023

Lu et approuvé

Signature de la personne habilitée à
engager la société et cachet

SARL BODIN ASSAINISSEMENT

12 Rue Michel Dugast

45700 PONTENAY LE COMTE

Tél : 02 51 69 74 84

SIRET : 482 380 656 00017

AR Prefecture

017-211700109-20231109-DEC_23_2023-DE
Reçu le 09/11/2023

**CONTRAT DE BALAYAGE MECANIQUE DE LA VOIRIE COMMUNALE
COMMUNE D ANGOULINS- 17690
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024**

*DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE
(D.P.G.F.)*

Bordereau des Prix Unitaires

Les prix rémunèrent forfaitairement le balayage de la voirie à l'aide d'une balayeuse mécanique conformément au cahier des charges.

Il comprend le matériel, le chauffeur, la signalisation nécessaire, le carburant, le traitement des déchets et toutes sujétions comprises.

Prestations complémentaires à commande		Unité de prix	Montant des prestations €HT
Ramassage des feuilles diverses rues de la commune		A la journée	915.00 € * <i>Hors déchets – 70 € la tonne</i>
Nettoiemnt et décapage du parvis autour de la mairie (<i>matériel adapté</i>)		Forfaitaire	1 095.00 € * <i>Hors déchets – 70 € la tonne</i>
Balayage des cours d'écoles	Jean Moulin	Forfaitaire	196.00 € * <i>Hors déchets – 70 € la tonne</i>
	Hélène Boucher	Forfaitaire	247.00 € * <i>Hors déchets – 70 € la tonne</i>
	Pierre Marie Curie	Forfaitaire	196.00 € * <i>Hors déchets – 70 € la tonne</i>
Balayage du parking Michel Crépeau		Forfaitaire	196.00 € * <i>Hors déchets – 70 € la tonne</i>
Nettoiemnt des espaces publics (manifestations)		A l'heure	Amené/Repli Matériel : 95.00 € Heure de prise en charge : 125.00 € <i>Hors déchets – 70 la tonne</i>

L'entrepreneur, le 26/10/2023

Lu et approuvé

Signature de la personne habilitée à
engager la société et cachet

SARL BODIN ASSAINISSEMENT

~~12 Rue Michel Dugast~~

~~85200 FONTENAY LE COMTE~~

Tél : 02 51 69 74 84

SIRET : 482 380 656 00017